LES CHITES



Grand Ayatollah Hosseini Nassab

Traducteur: Mansour Bensaali



Les chiites

Chiite a le sens de partisan dans le vocabulaire arabe. Le glorieux Coran dit:

«Ibrâhîm appartenait à (était partisan de) sa communauté [celle de Nûh]». 1

Mais dans le langage courant des musulmans, le terme chiite désigne un groupe qui estime que le Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— a, avant sa mort, désigné son successeur et le calife des

musulmans, le dix-huitième jour du mois de *Dhûl Hid-djah* de la dixième année de l'Hégire, le célèbre jour de *Ghadîr*, lors d'un grand rassemblement, et qu'il l'a désigné en tant qu'autorité suprême, politique, scientifique et religieuse, après lui.

Après le Noble Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille—, les émigrants et les *Ansâr*, c'est à dire ceux qui avaient accueilli le Prophète et ses compagnons, à Médine, se divisèrent en deux groupes:

1- Un groupe qui déclarait que l'Envoyé de Dieu —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— n'avait pas négligé la question de sa succession et avait désigné son successeur c'est à dire, Alî ibn Abî Tâlib —les bénédictions de Dieu soient sur lui— qui était le premier à avoir crû en la Prophétie.

Ce groupe était formé d'émigrants et d'*Ansâr* à la tête desquels se trouvait les notables du groupe des Banî Hâchim ainsi que plusieurs compagnons (*Sahâbah*), comme Salmân, Abû Dharr, Miqdâd, Khobâb ibn Ort et d'autres qui

étaient restés fidèles à la volonté du Prophète et se désignaient sous le nom de chiites ou partisans de Alî –les bénédictions de Dieu soient sur lui–.

Bien entendu, le Noble Prophète -les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille- avait désigné ainsi de vivant, les partisans du son des Commandeur croyants, les bénédictions de Dieu soient sur lui, lorsqu'il dit en faisant allusion à Alî ibn Abî Tâlib -les bénédictions de Dieu soient sur lui-:

«والذّي نفسي بيده، إنَّ هذا وشيعته لهم الفائزون يوم القيامة».

»Par Celui qui tient mon âme dans sa main, lui (Alî – les bénédictions de Dieu soient sur lui) et ses partisans seront les bienheureux du Jour de la Résurrection». 2

Par conséquent, le terme "chiite" désigne un groupe de musulmans des premiers temps de l'islam, qui sont connus sous ce nom, en raison de leur fidélité à la désignation explicite de la Wilâyat (autorité religieuse et politique) d'Hazrate Ali.

Ce groupe est resté jusqu'à aujourd'hui, dans la ligne de l'obédience aux Gens la de Demeure prophétique -les bénédictions de Dieu soient sur eux. La position et la situation des chiites sont déterminées par leur foi en la Wilâyat de l'Imam Ali. Ce bref exposé permet de comprendre certaines l'erreur de informées personnes mal OU malveillantes, qui prétendent que le Chiisme aurait été "inventé" par la suite. Pour une connaissance plus étendue de l'Histoire du Chiisme, nous **vous** conseillons la lecture des ouvrages

suivants: *Asl* ach-Chi'ah wa
Osûlihâ, *Al-Marâdji'at* et *A'yân* achChi'ah.

2- Un autre groupe par contre, pensait que le calife devait être élu et, pour cette raison, prêtèrent serment d'allégeance ä Abû Bakr. Ils se firent par la suite, appeler les Gens de la Tradition ou les sunnites.

Le résultat fut qu'entre ces deux familles musulmanes, malgré une quantité de points communs dans les fondements idéologiques, naquirent des différends sur la question du califat et la

succession du Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille—. Les premiers noyaux de ces deux groupes furent constitués par des émigrants et des habitants de Médine (Ansâr).

Les sources

- 1.Sourate «Sâfât» 37:83.
- 2.Ad-Dorr al-Manthûr (Djalâl od-Dîn Soyoutî), Vol. 6, dans le commentaire du septième verset de la sourate
 «Bayyina»

﴿انّ الذين آمنوا وعملوا الصالحات أولئك هم خير البريّة

Imam Alî ibn Abî Tâlib

Comme nous l'avons rappelé, les chiites croient à la désignation officielle de son successeur par le Prophète, et que l'Imâmat exige les mêmes conditions que la Prophètie, c'est à dire que le Prophète et son successeur soient tous deux, directement désignés par Dieu, le Glorieux et l'Immense.

La biographie du Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— en est une preuve incontestable, car il avait désigné Alî —

les bénédictions de Dieu soient sur luicomme son successeur dans de nombreuses circonstances dont nous donnerons trois exemples:

1- Au début de la Prophétie lorsque le Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— fut chargé par Dieu, d'inviter les membres de sa famille au Monothéisme et à l'islam, par le verset:

«Avertis tes partisans les plus proches». 1

il dit: Quiconque m'assistera dans cette tâche sera mon wasî, mon ministre et mon successeur.

Le Prophète-les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille- posa la question suivante:

«فَأَيّكم يؤازرني في هذالأمر على ان يكون اخي ووزيري وخليفتي ووصيّي فيكم».

«Qui parmi vous m'assistera dans cette tâche et sera mon frère, mon ministre, mon wasî et mon successeur?».

Le seul qui répondit positivement à cet appel céleste fut Alî ibn Abî Tâlib —les bénédictions de Dieu soient sur lui—.

L'Envoyé de Dieu —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille—s'adressa alors à ses proches et dit:

«إنّ هذا أخي ووصيّي وخليفتي فيكم فاسمعوا له وأطيعوه»

«En vérité, voici mon frère, mon wasî et mon successeur parmi vous, soyez attentifs à sa parole et suivez-le». 2

2- Lors de la guerre de Tabouk. Le Prophète —les bénédictions de Dieu

soient sur lui et sur sa Famille— dit à Alî
—les bénédictions de Dieu soient sur lui:

»N'es-tu pas satisfait d'être pour moi ce que Hârûn était pour Mûsâ, sauf qu'après moi il n'y aura plus de prophète?« 3

De la même façon que Hârûn était le *wasî* et le successeur immédiat de Mûsâ, tu es aussi mon successeur et le dirigeant après moi.

3-Dixième année de l'hégire. L'Envoyé de Dieu –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille-, au moment du retour du Pèlerinage d'adieu, en un lieu nommé Khom», au milieu d'une «Ghadîr foule, désigna Alî -les immense bénédictions de Dieu soient sur luicomme *walî* (représentant) des musulmans et des croyants et dit:

«Celui dont je suis le maître, Alî en est aussi le maître».

Un point important et digne d'attention est que le Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille—avait dit au début de son discours:

«Ne suis-je pas pour vous meilleur que vous-mêmes?»

Et les musulmans avaient tous manifesté leur approbation.

L'intention du Prophète, dans l'emploi du terme «maître» dans ce hadith, était bien le rang de celui qui domine les croyants, qui les dirige et a plein pouvoir sur eux.

Il faut donc reconnaître que le Prophète

—les bénédictions de Dieu soient sur lui
et sur sa Famille— a donné à Alî —les
bénédictions de Dieu soient sur lui— le
degré éminent qui était le sien. C'est ce
même jour que Hassân ibn Thâbit mit
en vers cet événement historique de
Ghadîr tel que nous le rapportons cidessous: 4

يناديهُمُ يومَ الغديرِ نبيّهُمْ بخمّ وأسمعْ بالرّسولِ مناديا

فقال فمن مو لاكمَ ونبيّكمْ

فقالوا ولم يبدوا أهناك التعاميا

إلهك مولانا وأنت نبيّنا

ولم تلق منّا في الولاية عاصيا

فقال له: قمْ يا على فإنّني

رضيتك من بعدي إماماً وهاديا

فمن كنتُ مولاه فهذا وليّهُ

فكُونوا له اتباعَ صدقِ مواليا

هناك دعا: اللَّهمَّ والِ وليَّهُ

وكن للذي عادى عليّاً معاديا

Le hadith de Ghadîr fait partie des Hadith islamiques qui non seulement, ont été rapportés par les savants chiites, mais aussi par environ trois cent soixante savants sunnites5 et dont les chaînes de transmission remontent à cent dix Compagnons (*Sahâba*). Vingtsix sont de grands savants musulmans qui ont écrit des quantités de livres indépendants les uns des autres, sur les chaînes de transmission de ce Hadith.

Abû Dja'far Tabarî, historien célèbre parmi les musulmans, a rassemblé les chaînes de transmission de ce Hadith dans deux gros volumes. Pour plus d'information, les lecteurs peuvent se

référer à l'œuvre gigantesque Al-Ghadîr de l'Allameh Amînî.

Les sources

- 1.Sourate «Cho'arâ» 26:214.
- 2.Tarîkh Tabarî, Vol.2, p.62-63. Tarîkh
 Kâmil, Vol.2, p.40-41. Mosnad
 d'Ahmad, Vol.1, p.111. Charh Nahdj ol-Balâghah (Ibn Abî al-Hadîd), Vol.13,
 p.210-212.
- 3.Sîrah Ibn Hichâm, Vol.2, p.520. As-Sawâ'iq al-Mohriqah (Ibn Hadjar),
 Chap.9, 2ème partie, p.121. deuxième édition, le Caire.

- 4.Al-Manâqib (Khwârazmî Mâlikî),
 p.80. Tadhikrah Khâs al-A'immah
 (compilé par Ibn Djowzî Hanafî), p.20.
 Kafâyah al-Tâlib, p.17. (Negârech
 Gandjî Châfi'î).
- 5. Voir pour cela As-Sawâ'iq alMohriqah (Ibn Hadjar). Deuxième
 édition. Le Caire, Chap 9, 2ème partie,
 p.122.

Les Imams

Le Noble Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— a précisé de son vivant, qu'après lui douze personnes accéderaient au califat, que tous seraient des Qoraïchites c'est à dire membres de la tribu de Qoraïch et que l'honneur de l'islam dépendait de leur califat.

Djâbir ibn Samrah dit:

سمعت رسول الله صلَّى الله عليه وَسلَّم يقول لايزال الاسلام عزيزاً إلى إثني عشر خليفةً ثمّ قال كلمة لم أسمعها فقلت لأبي ما قال؟ فقال: كلَّهُم من قريش.

J'ai entendu le Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— dire: «L'islam n'ira qu'à douze califes aimés» je n'ai pas entendu ce qu'il a dit ensuite. J'ai demandé à mon père ce qu'il avait dit. Il répondit «qui sont tous de la tribu de Qoraïch». .1

Dans toute l'histoire de l'islam, nous ne trouvons pas, en dehors des douze Imams des chiites imamites, douze autres califes, garants de l'honneur de l'islam. Les douze califes que le Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— a présentés, ont été présentés en tant que successeurs immédiats après lui.

Qui sont ces douze personnes? A part les quatre califes qui, selon l'expression courante des sunnites, sont appelés "les bien guidés", aucun des califes qui suivirent, ne furent un honneur pour l'islam.

La biographie des califes omeyyades et abbassides abonde de preuves à ce sujet.

Alors que les douze Imams chiites ont tous été, à leur époque, des modèles de vertu et de dévotion, les gardiens de la Tradition de l'Envoyé de Dieu —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille—, et l'objet de l'attention des Compagnons (*Sahâba*), des fidèles et des générations suivantes.

Les historiens ont témoigné ont approuvé de leur science et de leur sagesse.

Ces douze Imams infaillibles sont :

1- Alî ibn Abî Tâlib

- 2- Hassan ibn 'Alî (al-Mojtabâ)
- 3- Hossein ibn Alî
- 4- Alî ibn al-Hossein (Zayn al-Âbedin)
- 5- Mohammad ibn Alî al-Bâqir
- 6- Dja'far ibn Mohammad as-Sâdiq
- 7- Mûsâ ibn Dja'far al-Kâzim
- 8- Alî ibn Mûsâ ar-Rezâ
- 9- Alî ibn Mohammad an-Naqi
- 10- Mohammad ibn Alî at-Taqî
- 11- Hassan ibn Alî al-Asakarî et
- 12- L'Imâm Mahdî (al-Qâ'îm), dont de nombreux hadith, rapportés du Prophète

-les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille- et transmis par les rapporteurs musulmans, nous sont parvenus à son sujet, le citant comme le Mahdî promis.

Pour avoir une connaissance de la vie de ces Imams dont les noms ont tous été cités par l'Envoyé de Dieu —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille—, veuillez vous référer aux livres:

- 1. Tadhikrat al-Khawâs (Tadhikrat al-Khawas al-A'ummah)
- 2. Kafâyat al-Athar

- 3. Wafayât al-A 'yân
- 4. A'yân ach-Chî'ah (écrit par Sayyid Mohsin Amîn Amilî) qui est un des livres les plus complets sur ce sujet.

Leaders infaillibles

Il existe de nombreuses preuves de l'infaillibilité des Imams chiites qui étaient tous des Gens de la Demeure prophétique. Nous nous contenterons d'en donner un seul exemple:

Selon les savants chiites et sunnites, le Prophète —les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— a déclaré les derniers jours de sa vie:

«إنّي تاركٌ فيكم الثّقلين كتاب الله وأهل بيتي وأنَّهُما لن يفترقا حتّى يردا على الْحوض» »Je vous laisse deux trésors; l'un est le Livre de Dieu et l'autre, les Gens de ma Demeure. Ils ne se sépareront jamais jusqu'à ce qu'ils me rejoignent auprès du Bassin [de Kawthar] «.1

Le point intéressant est que le Glorieux
Coran est à l'abri de toute déviation et
de toute erreur, comment serait-il
possible que l'erreur s'infiltre dans la
Révélation alors qu'elle vient de Dieu,
que l'Ange de la Révélation en est le
transmetteur et que le Prophète de Dieu
—les bénédictions de Dieu soient sur lui
et sur sa Famille— est celui qui la reçoit?

L'infaillibilité de ces trois étapes est évidente et tous les musulmans du monde sont d'accord sur le fait que le Vénérable Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Familleétait à l'abri de toute erreur lorsqu'il recevait la Révélation, la mémorisait et la transmettait. Il est clair que, si le Livre de Dieu jouit de cette infaillibilité et de cette perfection, les Gens de la Demeure prophétique aussi sont à l'abri de toute déviation et de toute erreur, parce que dans ce hadith, la Famille du Prophète – les bénédictions de Dieu

soient sur elle –, dans la conduite de la communauté, est mise au même plan que le Glorieux Coran, comme les deux charges d'une balance, et est donc égale du point de vue de l'infaillibilité.

En d'autres termes, il n'y a pas de raison qu'une personne ou un groupe non infaillibles, soient considérés comme un équivalent ou un corollaire du Coran.

La preuve la plus évidente de l'infaillibilité des Imams —les bénédictions de Dieu soient sur eux— est cette phrase du Prophète —les

bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille- qui dit:

»Ces deux choses (le Coran et l'Etrat)
ne se sépareront jamais, jusqu'à ce
qu'elles me rejoignent auprès du
Bassin [de Kawthar]».

Si les Gens de la Demeure prophétique n'étaient pas à l'abri de l'erreur, ils n'auraient alors aucune similitude avec le Coran qui ne renferme aucune erreur.

Bien entendu, le terme «gens de la Demeure» de la part du Prophète –les

bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– ne concerne pas tous ses proches, par le lien du sang ou par alliance, car sans aucun doute ils n'étaient pas tous parfaits.

conséquent, seul un Par groupe particulier de sa famille avait cet honneur et ce degré. Il s'agit des Imams, les de la Demeure Gens -les bénédictions de Dieu soient sur euxqui, tout au long de l'histoire de l'Islam, lumière guidant furent la la communauté, les garants de la Tradition du Prophète -les bénédictions de Dieu

soient sur lui et sur sa Famille– et les gardiens de sa loi.

1.Mostadrak de Hâkim, 3ème partie, p.148. As-Sawâ'iq al-Mohriqah, Chap.11, 1ère partie, p.149. Proche de ce thème: le livre Kanzal-'Amâl, 1ère partie, Chap. Al-I'tisâm bil-kitâb wa sonnah, p.44, et le Mosnad de Ahmad, 5ème partie, p.182 et 189.

Imam Mahdi

Parmi les questions sur lesquelles les religions célestes convergent, celle du Sauveur du monde qui apparaît à la fin des temps, est une des plus importantes. seulement Non la communauté musulmane, mais aussi les communautés juives et chrétiennes attendent la venue de celui qui fera respecter la justice dans le monde. Cette vérité est évidente lorsqu'on se réfère à l'Ancien et au Nouveau Testament 1.

Le Noble Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– a fait aussi des déclarations à ce sujet qui ont été transmises par les musulmans.

Il a dit:

«S'il ne restait qu'un seul jour au monde, Dieu susciterait un homme de ma lignée, afin qu'il remplisse le monde de justice tout comme il avait été rempli d'injustice et d'iniquité». 2

La croyance en ce sauveur est commune aux différentes religions célestes. De nombreux hadith à propos du Mahdî promis se trouvent dans les livres sunnites de Hadith Sahîh (authentiques), et les Mosnad de transmission. Les spécialistes des hadiths et les chercheurs musulmans des deux écoles musulmanes chiite et sunnite, ont écrit une quantité de livres spécialisés à ce sujet. 3

L'ensemble de ces hadiths expose de façon précise, les caractéristiques et les particularités qui correspondent au fils4 de l'Imam Hassan al-'Askarî5, onzième Imam chiite.

L'essentiel de ces hadith est que cet Imam a le même nom que le Noble Prophète 6—les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille— qu'il est le douzième Imam7 et qu'il fait partie des descendants de Hossein ibn Alî ibn Abî Tâlib—les bénédictions de Dieu soient sur lui—8.

Le Mahdî promis est venu au monde sur un ordre divin en 255 de l'hégire et est vivant aujourd'hui, parmi les gens sans être connu.

Une vie si longue semble incompatible avec les réalités de la science et de l'expérience. Les scientifiques aujourd'hui, cherchent à augmenter la durée de la vie et reconnaissent que l'être humain peut avoir une longue vie si les dommages et les préjudices sont évités. L'histoire également a rapporté des noms de gens qui ont vécu très longtemps.

Le Noble Coran dit à propos du prophète Nûh –les bénédictions de Dieu soient sur lui–:

«Il (Noé) demeura au milieu de son peuple, mille ans, moins cinquante ans». 9

Il dit aussi à propos deYûnos (Jonas) – les bénédictions de Dieu soient sur lui—:

«S'il n'avait pas été de ceux qui louent (Dieu), il serait resté dans son ventre (du poisson) jusqu'au Jour de la Résurrection». 10

De même, les prophètes Khidhr et Îsâ Masîh (Jésus)—les bénédictions de Dieu soient sur eux –, selon le Coran et l'avis unanime des musulmans sont vivants aujourd'hui.

1.Ancien Testament: Psaumes de David,
 psaumes 96 et 97. Livre du prophète
 Daniel, Chap.12.

Nouveau Testament: Evangile selon
Saint Matthieu chap.24. Evangile selon
Saint Marc Chap.13. Evangile selon
Saint Luc Chap.21 rapportent la
prédication d'un promis que le monde
attend.

- 2.Sahîh Abî Dâwûd, Vol.2, p.207.
 Édition égyptienne, Al-Matba'at at Tâziyyah. Yanâbî' al-Mawaddah, p.432.
 Nûr al-Absâr, Chap.2, p.154.
- 3.Kitâb al-Bayân fi Akhbâr Sâhib az-Zamân de Mohammad ibn Yûsûf ibn al-Kandjî Ach-Châfi'î. Al-Borhân fî Alâmât Mahdî Âkhir az-Zamân de Alî ibn Hisâm od-Dîn, connu sous le nom de Mottaqî Hindî. Kitâb al-Mahdî wal-Mahdawiyyah de Ahmad Amîn Misrî. Les savants chiites ont écrit une quantité de livres à ce sujet et il n'est pas aisé de

- les énumérer. Nous nous contenterons de citer le Al-Malâhim wal-Fitan.
- 4.Dans la tradition musulmane, on
 emploie le mot fils à propos de tout
 descendant, quel que soit le nombre de
 générations qui le séparent du «père»
 qu'on lui attribue.
- 5. Yanâbî' al-Mawaddah, Chap.76,
 Manâqib de Jâbir ibn Abdollâh Ansârî.
- 6.Sahîh Tirmidhî, Vol.2, p.46 Delhi
 1342 Mosnad Ahmad, Vol.1, p.376. Le
 Caire 1313.
- 7. Yanâbî' al-Mawaddah, p.443
- 8. Yanâbî' al-mawaddah, p.432

- 9.Sourate «Ankabût» 29:14.
- 10.Sourate «Sâfât» 57:143 et 144.
